

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de DUNKERQUE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société NORD METHA dont le siège social est situé à Rue Van Cauwenberghe, ZI de Petite-Synthe à DUNKERQUE (59640) a déposé un dossier en vue de demander l'enregistrement d'une installation de méthanisation à la même adresse comprenant l'activité principale suivante soumise à enregistrement au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2781-2-b Installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production : Méthanisation d'autres déchets non dangereux. La quantité de matières traitées étant inférieure à 100 t/j.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairie **de DUNKERQUE du mardi 22 décembre 2020 au mercredi 27 janvier 2021 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier du lundi au vendredi de 9 h à 17h30 et le samedi de 9 h à 12 h (Port du masque OBLIGATOIRE), et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 – 59039 Lille Cedex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr (en précisant : dossier NORD METHA à DUNKERQUE).

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2020>) pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de DUNKERQUE (commune d'installation) et ARMOUETS-CAPPEL, GRANDE-SYNTHÉ et SPYCKER (communes de rayon).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.